



Site Natura 2000
« Havre de St-Germain-sur-Ay – Landes de Lessay »



Réunion du comité de pilotage du 07 mars 2025
Salle Guillon - Pirou

- Compte-rendu -

Etaient présents (31)

Mme ANDRIEUX – Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche
Mme BATAILLE – Conservatoire du littoral
Mme BEROU – P.R.E.M.A.R. Manche Mer du Nord
M. CAMU-FAFA – Commune de Pirou
M. CHIETERA – P.R.E.M.A.R. Manche Mer du Nord
Mme COLLETTE – C.D. 50
Mme COMBRUN – O.N.F.
M. FILLOL – P.N.R. des Marais du Cotentin et du Bessin
M. GIAVARINI – Commune de Saint-Germain-sur-Ay
Mme DUFAY – P.N.R. des Marais du Cotentin et du Bessin
M. GUERIN – Fédération Départementale des chasseurs de la Manche
M. HANNOCK – SyMEL
M. HEDOUIN – F.D.S.E.A. 50
M. HENNACHE – C.D. 50
M. HORN – G.R.A.P.E.
M. JEANNE – USID
Mme LEFORESTIER – Commune de Pirou
Mme LE GALLO – C.N.P.F.
Mme LE REST – C.P.I.E. du Cotentin
Mme MAUBÉ – Commune de Lessay
Mme MARTEAU – G.M.M.
M. MICARD – C.D. 50
M. MINICONI - sous-préfet de Coutances
M. PAGNIER – SMPEP de l'Ithsm du Cotentin
Mme POULAIN – Conservatoire des Espaces Naturels de Basse-Normandie
M. RENAUD - Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche
M. RIBET – Commune de Muneville-le-Bingard
Mme STAUTH – CPIE du Cotentin
Mme VASSEUR – Conservatoire du littoral
M. VATTIER – D.D.T.M. de la Manche / service biodiversité
Mme VERON – D.D.T.M. de la Manche / D.T. Centre

Etaient excusés

M. Xavier Brunetière – Préfet de la Manche
M. CRIQUET – AAPPMA Lessay
M. DUBOSQ – ONF
D.D.T.M. 50 - Service mer et Littoral

Après avoir remercié les participants de leur venue pour cette réunion annuelle du comité de pilotage du site Natura 2000 « Havre de Saint-Germain-sur-Ay et Landes de Lessay » et la commune de Pirou pour le prêt de la salle, Mme Maubé ouvre la séance et présente l'ordre du jour de la réunion. Elle rappelle que le dernier COPIL a eu lieu en mars 2023 ; il n'y a donc pas eu de COPIL en 2024 étant donné que le DOCOB était en évaluation. Deux réunions de partage de l'évaluation du DOCOB ont toutefois eu lieu en fin d'année 2024.

Présentation des bilans d'activités 2023 et 2024

par Maïwenn Le Rest (C.P.I.E. du Cotentin)

Mme Le Rest précise qu'il s'agit d'un bilan succinct car l'ordre du jour est chargé. Les différents bilans sont consultables en ligne.

❖ Evaluation du document d'objectifs (DOCOB) et analyse de l'évolution des milieux

En 2024, le CPIE du Cotentin a réalisé plusieurs bilans : une **analyse de l'évolution des milieux naturels entre 2008 et 2022** ainsi que **l'évaluation de la mise en œuvre du DOCOB entre 2009 et 2023**. L'ensemble de ces bilans a été partagé lors de deux réunions de travail en fin d'année 2024 avec les partenaires directement impliqués dans cette mise en œuvre (le 29/11/24 et le 05/12/24). Les documents sont accessibles sur le site du CPIE : <https://www.cpiecotentin.com/natura-2000> : onglet « Révision DOCOB ».

❖ Outils de mise en œuvre des actions inscrites au document d'objectifs (DOCOB)

✓ **Contrats Natura 2000.**

Rappel : pour les parcelles **non agricoles**, sur la base du volontariat, le signataire s'engage pour une durée maximale de 5 ans sur un cahier des charges comportant des engagements conformes aux orientations définies dans le document d'objectifs. Le contrat définit la nature des engagements et le montant des contreparties financières qui seront accordées au bénéficiaire.

Mme Le Rest présente le tableau des quatre contrats Natura 2000 signés sur le site des landes de Lessay en 2023 et 2024 – cf. diapo 4. La présentation des contrats Natura 2000 est illustrée avec quelques exemples de travaux de gestion réalisés en 2024 comme le broyage mécanique des pare-feux de La Feuillie avec exportation des produits pour ne pas enrichir le milieu.

✓ **Mesures Agro-Environnementales climatique (MAEC)**

Rappel : Ces mesures permettent de rémunérer les agriculteurs qui s'engagent à respecter certaines pratiques. Ciblées sur les parcelles déclarées à la PAC des sites Natura 2000, elles deviennent un outil privilégié de gestion des habitats et espèces d'intérêt communautaire. L'engagement dans une MAEC se fait pour une durée de 5 ans.

Mme Le Rest présente les Mesures Agro-Environnementales Climatiques (M.A.E.C.). En 2023 et 2024, 13 agriculteurs ont signé plusieurs MAEC pour une surface totale de 557 ha dont 320 ha de prés salés ce qui représente 53% de la surface agricole utile (S.A.U.) du site Natura 2000.

Dans le cadre de la nouvelle programmation, les bénéficiaires avaient pour obligation de suivre une formation. Parmi le panel de formations proposées (connaissance de la faune et de la flore, gestion du jonc, parasitisme, rôle et intérêt des zones humides, ...), deux formations se sont déroulées sur le site Natura 2000 : en 2023 au sein du havre de Saint-Germain-sur-Ay et en 2024

au sein d'une prairie humide oligotrophe. Ces deux formations avaient pour but de faire découvrir la faune et la flore de ces milieux et l'intérêt de cette diversité pour l'usage agricole.

Mme Dufay informe l'assemblée que la quasi-totalité des agriculteurs ont suivi une formation.

✓ Tempête

Mme Le Rest revient sur l'évènement climatique qui a marqué ces deux dernières années : la tempête Ciaran qui a traversé le site dans la nuit du 1^{er} au 2 novembre 2023. Au sein des forêts soumises au régime forestier, l'ONF a estimé que 70% des arbres étaient tombés au sol (Pin maritime principalement) sur près de 1 000 ha. Des dégâts importants ont également eu lieu au sein des parcelles privées.

Les chablis doivent être évacués pour pouvoir reconstituer la forêt mais aussi pour préserver les habitats de landes et de tourbières qui se trouvent au sein de ces forêts. En effet, la présence de pins au sol risque d'enrichir les landes qui sont des milieux acides et pauvres en nutriments mais aussi de faire disparaître les plantes qui ont besoin de lumière comme les bruyères.

M. Horn se questionne sur la présence de pins dans la lande : est-ce une essence indigène ? est-ce que d'autres essences ont été impactées par la tempête ? quelles sont les essences à utiliser pour la replantation ? Mme Le Rest indique que les pins ont majoritairement été plantés suite à la seconde guerre mondiale. Plusieurs communes ont bénéficié du Fond Forestier National (F.F.N.) pour réaliser ces plantations. M. Vattier complète en précisant que les pins ont été fortement touchés par cette tempête du fait de la présence d'aiguilles qui favorise la prise au vent. De nombreux chênes ont également été touchés dans le bocage environnant car ils portaient encore leurs feuilles. Les châtaigniers ont aussi été touchés. Atteints par l'encre, leurs racines sont fragilisées. Concernant le reboisement, c'est un sujet qui occupera l'année 2025. Suite à la tempête, l'ONF va réviser les plans d'aménagement forestier et le choix du mode de reboisement des forêts sera discuté : laisser le milieu se reboiser naturellement ? planter ? choix des essences ? maintien de clairières ouvertes ? L'avenir des landes boisées sera prochainement discuté avec l'ensemble des partenaires. L'ONF réalise actuellement une étude des sols forestiers ainsi qu'un vol de drone après exploitation pour estimer la surface réellement impactée. Toutes ces données couplées à celles sur l'environnement permettront d'établir une feuille de route qui tient compte des enjeux de production mais également de préservation de la biodiversité.

Mme Le Rest poursuit en indiquant que les chantiers d'évacuation des chablis ont commencé en avril 2024 et qu'ils se poursuivront sur 2025. Cela peut paraître long mais les fenêtres d'intervention sont restreintes du fait de la faible portance des milieux (intervention dans des landes humides et des tourbières) et la surface d'intervention est très importante. Les enjeux écologiques conduisent parfois à réaliser les chantiers avec une approche différente mais ils n'empêchent pas l'exploitation des chablis.

Mme Leforestier souligne le travail remarquable réalisé par l'ONF sur la commune de Pirou. Elle soulève également une problématique rencontrée par la commune de Pirou (et probablement d'autres communes du territoire impacté) dans le cadre de la vente de bois suite à la tempête. Les recettes liées à la vente de bois > 46 000 € sont soumises à TVA. Or cette recette doit servir pour la reconstitution de la forêt. Mme Véron propose à la mairie de Pirou de ne pas hésiter à solliciter les services de l'Etat pour ces questions de TVA. La mairie de Pirou a prévu de faire un budget annexe pour récupérer la TVA sur les dépenses.

Mme Le Rest présente la méthode et les étapes clés pour réviser le DOCOB – cf. diapo 8.

Révision du DOCOB : présentation de l'état des lieux

❖ Actualisation des données administratives

Cf. diapo 8 à 16

M. Fillol précise que la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité est inscrite dans la loi de finances pour 2025.

❖ Actualisation des données environnementales

Cf. diapo 17 à 34

Au total, 36 habitats d'intérêt communautaire et 15 espèces d'IC ont été recensées sur le site Natura 2000.

❖ Actualisation des données physiques

Cf. diapo 35 à 45

Mme Le Rest propose d'ajouter à l'état des lieux, les résultats du suivi des niveaux d'eau dans la nappe des sables. En effet, au sein de la vallée de l'Ay, un piézomètre enregistre de façon journalière le niveau d'eau.

M. Horn s'interroge sur les données de qualité des eaux au sein des cours d'eau : est-ce que la pression de collecte des données est suffisante ? Mme Le Rest indique qu'à priori oui. La France doit également rendre des comptes à l'Europe dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau. De plus, le site fait partie du SAGE Côtiers Ouest Cotentin. Le cas échéant, l'Agence de l'eau peut être sollicitée pour avis sur ce sujet.

Concernant la qualité des eaux de baignade, M. Giavarini interpelle l'assemblée en expliquant qu'en juin 2024, l'association eaux et rivières de Bretagne a classé la plage de St-Germain « à éviter » (www.labelleplage.fr) ce qui a semé le trouble dans l'esprit des habitants et des touristes alors qu'elle est classée en « bonne qualité » sur le site baignades.sante.gouv.fr. La source de données est la même (ARS) mais l'interprétation est différente (les seuils sont différents).

Concernant la qualité des eaux en lien avec l'activité conchylicole, M. le sous-préfet complète en indiquant que le classement B reste une bonne qualité d'eau. Mme Véron informe l'assemblée qu'un alternant à la DDTM va travailler sur les facteurs de dégradation de la qualité d'eau (analyse des fèces et prélèvements d'eau).

M. Pagnier propose d'ajouter les données qualité d'eau au niveau des captages d'eau potable. Ces données sont disponibles sur le site « Rivage normand ». Il y a également des données sur les remontées de nappe en lien avec le changement climatique.

❖ Actualisation des données socio-économiques

Cf. diapo 46 à 63

Concernant l'activité sylvicole sur le site, M. Vattier précise que la soumission au régime forestier détermine la possibilité de vente de bois. Concernant les forêts publiques non soumises au régime forestier, il faudra le mettre plus en avant dans l'état des lieux et peut être ne pas l'inclure dans le volet « sylviculture ». M. Hannok explique que par exemple dans le plan de gestion de la lande du camp, le boisement de feuillus au nord est indiqué en « non gestion ». Le total de 1 605 ha n'est pas bon car il regroupe des forêts exploitées et non exploitées. Pour estimer la surface en sylviculture sur le site, additionner la surface totale des forêts soumises au régime forestier + la surface totale des forêts privées bénéficiant d'un document de gestion durable.

Concernant le projet de méthaniseur à Pirou, Mme Leforestier précise que ce projet est en stand-by. Le permis de construire a été autorisé, les travaux ont commencé mais le projet a été suspendu par la cour d'appel de Nantes en raison de risques d'impacts sur l'environnement non évalués (pollution des eaux).

Concernant l'activité de chasse, M. Guérin indique que le terme de nuisibles n'est plus utilisé. Il a été remplacé par « espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) ». M. Guérin s'interroge sur la baisse du nombre de gabions à l'échelle du site Natura 2000 par rapport à 2008 car le nombre de gabions n'a pas baissé à l'échelle du département. M. Vattier émet l'hypothèse de déplacement de numéros de gabions hors du site Natura 2000.

Mme Maubé sollicite l'assemblée pour la validation de cet état des lieux. L'assemblée le valide à l'unanimité des voix exprimées.

Révision du DOCOB : présentation des enjeux

Concernant l'intitulé de l'enjeu, Mme Marteau propose de ne pas mettre le mot « diversité » avant les grands types de milieux et de mettre juste « landes et espèces d'IC associées » et ensuite préciser dans les objectifs si l'on souhaite préserver la diversité, la fonctionnalité de l'habitat ou autre.

Concernant l'état de l'enjeu, Mme Véron propose en plus du code couleur d'indiquer le niveau « bon », « moyen » ou « défavorable » sinon on pourrait penser qu'il s'agit d'une évolution de l'état de l'enjeu. M. Giavarini propose de séparer l'état de l'enjeu en 2 lignes et mettre en face les commentaires correspondants à l'état de conservation.

Voici une proposition suite aux remarques de l'assemblée :

Enjeux écologiques	Etat de l'enjeu	Commentaire
Landes et espèces d'IC associées <i>Habitats de landes d'IC à sélectionner</i> <i>Chauves-souris : espèces à sélectionner</i>	Moyen	↘ Enrésinement sauf dans les landes ouvertes Envahissement par la molinie stable + ↘ envahissement fort
	à défavorable	83% des landes en mauvais état de conservation Dynamique naturelle (- 99 ha entre 2008 et 2022) ↗ envahissement par la Fougère aigle
Tourbières <i>Habitats de tourbières d'IC à sélectionner</i>	Moyen	44% des tourbières en bon état de conservation 23% des tourbières en état de conservation moyen
	à défavorable	33% des tourbières en mauvais état de conservation Dynamique naturelle Assèchement / changement climatique
Prés salés <i>Habitats de prés salés d'IC à sélectionner</i>	Bon	Les prés salés sont majoritairement dans un bon état de conservation (71 %) ↘ Chiendent maritime
	à moyen	Pression pâturage stable mais présence de secteurs sous pâturés et d'autres surpâturés
Dunes et espèces d'IC associées <i>Habitats de dunes d'IC à sélectionner</i> <i>Triton crêté ?</i>	Bon	77% des dunes en bon état de conservation Maintien des surfaces en dune (équilibre accrétion/érosion) ↘ Envahissement par les chiendents
	à moyen	Dynamique naturelle : ↗ des fourrés
Milieux aquatiques et espèces d'IC associées <i>Habitats aquatiques d'IC à sélectionner</i> Flûteau nageant Odonates : espèces à sélectionner Triton crêté ? Poissons migrateurs : espèces à sélectionner Chauve-souris : espèces à sélectionner	Bon	Plusieurs créations de mares Maintien des stations de Flûteau nageant + découverte de nouvelles stations
	à moyen	Comblement de mares / fossés Absence de données récentes poissons migrateurs + odonates

Habitats prairiaux et espèces d'IC associées Habitats prairiaux à sélectionner	Bon	↗ des prairies oligotrophes (+10 ha de prairies => 6410) Prairies humides plutôt en bon état de conservation
	à moyen	Déprise agricole Inondation estivale vallée de l'Ay
Habitats forestiers et espèces d'IC associées Habitats forestiers à sélectionner Chauves-souris : espèces à sélectionner	Bon	88% des habitats forestiers en bon état de conservation
	à moyen	8% des habitats forestiers en état de conservation moyen 4% des habitats forestiers en mauvais état de conservation Boisements jeunes, pas encore diversifiés : cortège végétal +/- caractéristique

Concernant la carte qui localise les enjeux, Mme Le Rest précise qu'elle doit se lire à large échelle. Elle a pour but de faire ressortir l'enjeu principal d'un secteur. Elle n'est donc pas une liste exhaustive des enjeux présents sur un site. Par exemple, sur la lande du camp, seul l'enjeu « lande » a été proposé pour plus de lisibilité alors qu'il y a d'autres enjeux plus localisés comme celui « milieux humides ». M. Hannok précise que cette carte ne sera pas utile aux gestionnaires. M. Vattier précise qu'en effet cette carte n'est pas assez précise pour les gestionnaires. Son but est plutôt d'avoir une visibilité des enjeux principaux à l'échelle du site.

Mme Maubé sollicite l'assemblée pour la validation de ces enjeux. Les enjeux sont validés par la majorité des membres du COPIL. Mme Vasseur émet toutefois une réserve concernant la méthode appliquée. La hiérarchisation des habitats et des espèces n'a pas été faite. Or cette étape est essentielle pour définir les enjeux. Mme Le Rest précise qu'elle sera faite mais que pour le moment il n'y a pas de méthode « officielle ». Il est prévu de contacter les experts (le Conservatoire Botanique de Normandie et les associations naturalistes) pour identifier les méthodes à appliquer pour noter la vulnérabilité, la représentativité et le rôle fonctionnel pour les 36 habitats et les 15 espèces d'intérêt communautaire présents sur le site. Cette évaluation permettra de cibler les habitats et espèces pour lesquels le site Natura 2000 a une forte responsabilité et ceux pour lesquels le site a une responsabilité moyenne. Cette information apparaîtra sous l'intitulé de l'enjeu. Mais cette analyse ne remettra pas en cause les 7 enjeux écologiques proposés ; elle permettra de les affiner. En effet, les enjeux proposés ont été regroupés par exigences écologiques en identifiant les grands types de milieux présents sur le site.

Révision du DOCOB : présentation des enjeux

Mme Le Rest présente le calendrier prévisionnel pour la poursuite de la révision du DOCOB. Quatre groupes de travail se réuniront au printemps : « littoral », « Prairies », « Landes ouvertes » et « Forêts / Landes boisées ». Le but sera d'identifier les facteurs qui peuvent influencer les enjeux mais aussi de définir la stratégie et le plan d'actions.

Mme Maubé remercie les participants et clôt la réunion.

Animatrices du site Natura 2000 « Havre de St-Germain-sur-Ay et des Landes de Lessay »

- **Lucie Dufay**, PNR des marais du Cotentin et du Bessin
02.33.71.65.36 / ldufay@parc-cotentin-bessin.fr

- **Maiwenn Le Rest**, CPIE du Cotentin
02.33.46.37.06 / maiwenn.lerest@cpiecotentin.com